

# La moitié des chômeurs touchent moins de 500 euros par mois

[observationsociete.fr/travail/chomage/la-moitie-des-chomeurs-touchent-moins-de-500-euros-par-mois.html](http://observationsociete.fr/travail/chomage/la-moitie-des-chomeurs-touchent-moins-de-500-euros-par-mois.html)

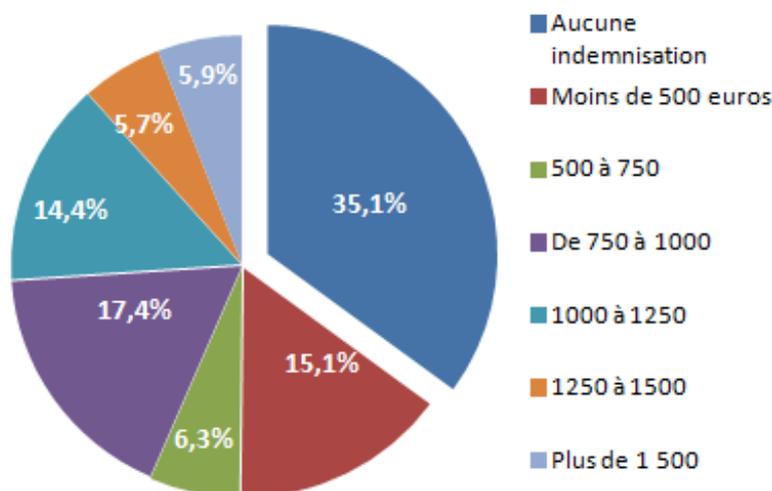
9 décembre 2014

Un tiers des chômeurs ne touche aucune indemnité. La moitié d'entre eux ne reçoit pas plus de 500 euros par mois et les trois quarts moins du Smic. Seuls 6 % perçoivent plus de 1 500 euros. 17 600 personnes touchent plus de 4000 euros par mois, 0,4 % de l'ensemble. Le régime français d'indemnisation des demandeurs d'emploi est loin d'être trop généreux <sup>1</sup> et de « désinciter » à la reprise d'un travail.

Selon les chiffres de l'Unedic, les chômeurs reçoivent en moyenne 1 100 euros net par mois d'indemnité <sup>2</sup>, montant du niveau du Smic et l'équivalent de 71 % du salaire net de référence. Ce chiffre est trompeur car il ne porte que sur les chômeurs indemnisés dans le cadre du régime général de l'assurance chômage. Pour comprendre combien perçoivent les chômeurs, il faut élargir le champ de la mesure. Aux 2,1 millions de demandeurs d'emplois indemnisés par le régime général, on doit d'abord ajouter les 485 000 chômeurs en fin de droits, qui touchent au mieux l'allocation de solidarité spécifique (ASS, d'un montant mensuel maximum de 480 euros mensuels). Il faut enfin compléter par le nombre de demandeurs qui ne touchent rien, par exemple des jeunes qui n'ont pas cotisé. Sur les 5,5 millions de demandeurs d'emploi au total de juin dernier, seule la moitié percevait une allocation. Il est vrai que parmi ces demandeurs, une partie a touché un salaire par ailleurs. Si l'on ne compte que les chômeurs de catégorie A (ils n'ont strictement aucune activité) qui ne sont pas indemnisés (1,4 million, donnée de décembre 2013), on arrive à total de quatre millions de demandeurs d'emploi qui n'ont pas d'autres revenus.

## Indemnisation des demandeurs d'emploi.

Source : Calcul Centre d'observation de la société, d'après Unedic et ministère du Travail. Répartition en en %. Données de juin



Champ : chômeurs indemnisés par le régime général, titulaires de l'allocation de solidarité spécifique et demandeurs d'emploi de catégorie A non indemnisés.

Notes:

1. Voir aussi "Les chômeurs français sont-ils trop indemnisés", Alternatives Economiques, n°340, novembre 2014. [↵](#)
2. "Eclairages", études et analyses n°9, Unedic, novembre 2014. Données au 30 juin 2014. [↵](#)